

trées de la terre. Les sentiments qu'ils viennent d'exprimer par la bouche d'un prélat distingué, les font apparaître à ces yeux comme un corps de troupes d'élite, habile dans la guerre, organisé pour le combat et tout prêt, au commandement et au signal de son chef, à se précipiter dans les rangs de l'ennemi, et à sacrifier même leur vie.

Le Saint Père montre ensuite que notre époque a besoin de ces secours et de ce genre de vaillants défenseurs, et il trace à grands traits les maux causés par la mauvaise presse, qui a pris à tâche d'attaquer ou de mettre en doute les principes du vrai et du juste, de calomnier l'Église et de la rendre odieuse.

On se tromperait guère, dit Sa Sainteté, en attribuant, en grande partie, à la funeste influence des journaux l'abîme de maux et le déplorable état des choses et des temps où nous sommes tombés.

Comme il y a maintenant une espèce de nécessité de publier des journaux, c'est le devoir des écrivains catholiques de convertir en un moyen de salut pour la société civile et de défense pour l'Église, l'instrument dont les ennemis abusent pour la ruine de l'une et de l'autre.

\* \*

Léon XIII donne ensuite des conseils et des préceptes aux écrivains catholiques.

« Bien qu'ils ne puissent pas recourir aux artifices et aux séductions dont les adversaires font un fréquent usage, ils peuvent néanmoins les égaler par la variété et l'élégance de leurs écrits, et par le récit exact des faits qui se passent. Ils peuvent même les surpasser par l'exposé des choses utiles, et surtout par la vérité, que l'esprit désire naturellement... »

« Mais, le moyen très-efficace d'atteindre le but désiré, ce serait d'employer un langage grave et modéré, c'est-à-dire tel qu'il n'irrite pas l'esprit des lecteurs par une apreté excessive ou intempestive, et tel aussi qu'il ne soit pas au service des partis ou des intérêts priés, de préférence au bien commun. »

Le Saint Père demande aussi que, selon l'avertissement de l'Apôtre, les écrivains catholiques aient surtout à cœur de tenir tous un même langage et d'éviter toute scission parmi eux ; d'être parfaitement unis dans un même esprit et dans les mêmes sentiments, adhérant fermement aux doctrines et à l'autorité de l'Église catholique.

\* \*

Ce qui engage Sa Sainteté à insister sur la nécessité de cette union, c'est qu'à l'heure présente, des hommes qui sont comptés parmi les catholiques, s'arrogent

le droit de trancher à leur sens des questions publiquement controversées ; questions de la plus haute importance qui concernent la condition même du Siège apostolique. De là, Léon XIII prend occasion de rappeler que l'Église, pour exercer son pouvoir suprême conféré par Jésus-Christ, a besoin d'une pleine liberté, et que c'est pour lui assurer cette liberté qu'un principat civil lui a été donné et conservé pendant une si longue suite de siècles. C'est pour cette raison d'une si haute gravité, et non point par ambition de régner et de commander, que les Pontifes romains, toutes les fois qu'ils ont vu violer ce pouvoir civil, ont jugé qu'il était de leur devoir apostolique de maintenir saufs et intacts les droits de l'Église romaine, et de les défendre de toutes leurs forces.

\* \*

Mgr Tripepi avait dit au nom de tous les écrivains catholiques : *Père, enseignez-nous.*

Le Saint Père a donné d'abord des enseignements, des conseils et des préceptes généraux pour tous les genres de combats. Maintenant, en chef expérimenté, il ne veut pas perdre de temps. Profitant de l'ardeur de son armée, il lui trace le plan d'une première bataille.

Fils bien aimés, soldats dévoués à la chaire de Pierre, soutenez d'un commun accord et avec ardeur, de vive voix et par écrit, la nécessité du pouvoir temporel pour le libre exercice du pouvoir spirituel.

Puis, Léon XIII a soin d'indiquer lui-même la manière de combattre et le moyen de renverser les difficultés. « Montrez, dit-il, l'histoire à la main, que cette royauté temporelle a été instituée et a duré de par un droit si légitime que l'on ne saurait en montrer nulle part de plus grand ou d'égal dans les choses humaines. »

« Que si quelqu'un, pour exciter contre vous la haine de la multitude, vient soutenir que le principat civil de l'Église romaine est incompatible avec le bonheur des Italiens et la prospérité des États, répondez que des pontifes romains, en possession de leur pouvoir, de l'Église catholique jouissant de sa liberté, le salut et le bien-être des peuples n'ont rien à craindre. L'Église, en effet, ne soulève pas les foules séditieuses, mais plutôt elle les contient et les apaise ; elle ne favorise pas les rivalités et les haines, mais elle les éteint par la charité ; elle n'exalte pas l'orgueil ou la passion du pouvoir, mais plutôt elle les modère par la pensée de la rigueur du jugement suprême et par l'exemple du Roi du ciel ; elle n'envahit pas les droits de la société civile, mais elle les fortifie ; elle n'aspire pas à la do-

« mination des États, mais, accomplissant religieusement le devoir du ministère apostolique qui lui a été divinement confié, elle conserve intacts les principes sur lesquels tout ordre est fondé et d'où dérive la paix, l'honneur et toute civilisation. »

Quel tableau achevé ! Il n'était pas possible de mieux décrire le rôle bien-faisant exercé par l'Église sur les peuples, et de réfuter d'une manière plus victorieuse les accusations portées contre elle par ses ennemis.

\* \*

Léon XIII recommanda ensuite aux écrivains catholiques de rappeler tout ce que les Papes ont fait pour l'Italie et pour la ville de Rome ; de ne pas manquer de faire voir qu'ils ont toujours consacré les plus grands soins à favoriser les lettres et les sciences ; qu'ils ont pris les arts sous leur tutelle ; qu'ils ont rendu heureux les peuples soumis à leur juste et paternel pouvoir.

Le Saint Père demande aussi de faire connaître que les affaires de l'Italie ne peuvent prospérer ni se maintenir dans une longue tranquillité, s'il n'est pourvu, ainsi que tous les droits le réclament, à la dignité du Siège romain et à la liberté du Souverain Pontife.

« Enfin, dit le Pape, ces vérités et d'autres semblables, par lesquelles on procure le bien de la religion et de la société civile, efforcez-vous de les répandre dans le public par le moyen de vos journaux et de les appuyer de fortes raisons. »

Sa Sainteté a terminé son discours en prédisant aux écrivains catholiques qu'ils rencontreront bien des traverses et des déboires ; qu'ils auront une ample moisson de labeurs. Mais ils doivent se garder de tout découragement : car, accomplir et souffrir de grandes choses, c'est le propre du chrétien.

\* \*

La presse catholique du monde entier a maintenant son programme, tracé par la main ferme de Léon XIII. En le suivant fidèlement, elle accomplira de grandes choses pour la gloire de la sainte Église, pour l'avantage de la société civile et pour le bonheur des peuples.

L'impression produite par le discours de Sa Sainteté a été immense. L'auditoire était électrisé ; les bravos ont longtemps succédé aux vivats les plus enthousiastes.

ALBERT DE S. LÉON.

COLLÈGE DE LÉVIS,

Mars, 1879.

Nous sommes en pleine saison de fête ici ; et la première pensée qui nous vient est d'en confier le compte-rendu aux colonnes de votre gentille *Abeille*.